

OBJET :
MISE EN VALEUR DU
PATRIMOINE DE
CASTELNAUDARY :
SIGNALETIQUE
PATRIMONIALE EN
CŒUR DE VILLE ET
ETUDE DE
PROGRAMME DES
AMENAGEMENTS
EXTERIEURS DU
SITE DONADERY –
DEMANDE DE
SUBVENTIONS

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 04.10.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 04.10.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **18 AVR. 2017**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 10 avril 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUE Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Absents :

Mme CHOPIN Marie-Christine,
Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : Mme SOULIER Agnès,

La Ville de Castelnaudary dispose d'un patrimoine qui témoigne de l'histoire de notre commune.

A ce titre, la délibération n° 2016-194 du 11 juillet 2016 portait sur la mise en valeur de ce patrimoine, à travers :

- l'étude de programme des aménagements extérieurs du site Donadéry.
- L'implantation d'une signalétique patrimoniale en cœur de Ville (Relais Information Service (RIS), mini-RIS et panneaux d'interprétation), plus adaptée au guidage du visiteur et à son besoin d'informations sur les richesses de la Ville.

Le plan de financement voté en juillet 2016 ne comportait pas les coûts liés à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative au suivi des travaux des RIS et des panneaux d'interprétation, d'un montant de 11 000 €. Cette dépense étant éligible au financement LEADER, il est proposé de modifier le plan de financement initial afin d'intégrer cette dépense, ce qui se traduit par le nouveau plan de financement ci-dessous :

DEPENSES HT	€	RECETTES HT	€	%
Etude de programme	18 525	Département de l'Aude	11 545	15.9
Panneaux signalétiques patrimoniale	43 000	Aides LEADER	34 812	48
AMO panneaux	11 000	Ville de Castelnaudary	26 168	36.1
TOTAL	72 525		72 525	

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider ce nouveau plan de financement et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du programme LEADER.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès du programme LEADER.

*ADOpte PAR 29 VOIX POUR
2 ABSTENTIONS*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 avril 2017.

Ampliation faite le :
18 AVR. 2017
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :
13 AVR. 2017
Par publication le :
18 AVR. 2017
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Hervé ANTOINE





Le Maire,


Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 13/04/2017
N°011-211100763-20170410-2017-91-DE